

S.O.R.E.C. AUDIT

S.A.R.L. au capital social de 50.000 €

Siège social : 146, Boulevard de Poitiers

79300 BRESSUIRE

817.755.861 RCS NIORT

CESSIONS DE PARTS SOCIALES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- **La Société AUDIT ET EXPERTISES – A.2.E**, Société A Responsabilité Limitée au capital de 451.880 €, dont le siège social est situé 146, Boulevard de Poitiers à BRESSUIRE (79300) et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NIORT sous le numéro 483.474.011, inscrite à l'Ordre des Experts-comptables de la région POITOU-CHARENTES-VENDEE et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de POITIERS, représentée par Monsieur Jean-François DEVAUD, l'un de ses gérants.

CI-APRES DENOMMEE LE "CEDANT"
D'UNE PART,

ET,

- **Madame Rachel Jackie LHOMMET**, née le 21 Juin 1997 à BRESSUIRE (79), liée à Monsieur Florian Stéphane Georges REDUREAU né le 19 Juillet 1998 à BRESSUIRE (79), par un Pacte Civil de Solidarité (régime légal de la séparation des patrimoines) enregistré par l'Officier de l'Etat Civil de la Commune de BRETIGNOLLES (79) et inscrit sur le registre tenu à cet effet par la Mairie susvisée à la date du 22 Décembre 2022 sous le numéro 79050 2022 000006, demeurant 17, Chemin des Bois à BRETIGNOLLES (79140),
- **Monsieur Jérôme Bernard Claude BOITEAU**, né le 3 Août 1976 à THOUARS (79), célibataire majeur non lié par un Pacte Civil de Solidarité, demeurant 9, Rue de la Sablonnière à LOUZY (79100),

CI-APRES DENOMMES LE "CESSIONNAIRE"
D'AUTRE PART,

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIIT :

Aux termes de statuts établis sous seings privés à BRESSUIRE (79) le 11 Janvier 2016 ainsi que de divers autres actes, il existe une société à responsabilité limitée dénommée en-tête des présentes, et qui a pour objet : ***l'exercice de la profession de commissaire aux comptes.***

Son capital social est actuellement réparti de la manière suivante :

- La Société AUDIT ET EXPERTISES – A.2.E, propriétaire de numérotées de 126 à 995 inclus.	870 parts
- La Société ALBIZIA INVEST, propriétaire de numérotées de 1 à 125 inclus.	125 parts
- Monsieur Luc ROUSSEAU, propriétaire de numérotée 996.	1 part
- Monsieur Jean-François DEVAUD, propriétaire de numérotée 997.	1 part
- Monsieur Bruno FREULON, propriétaire de numérotée 998.	1 part
- Madame Christelle THIBEAUD ép. SERRET, propriétaire de numérotée 999.	1 part
- Monsieur Benjamin GRIEU, propriétaire de numérotée 1.000.	1 part

**Total égal au nombre de parts composant
le capital social**

1.000 parts
=====

Son dernier exercice social a été clos le 31 Août 2025, les comptes annuels afférents à ce dernier exercice clos ont été certifiés et approuvés par l'assemblée générale ordinaire annuelle qui s'est tenue le 21 Novembre 2025.

La gérance de la société est assurée par :

- Monsieur Jean-François DEVAUD demeurant 5, Allée Camille Claudel à BRESSUIRE (79300),
- Monsieur Bruno FREULON demeurant 3, Allée du Clair Matin à BRESSUIRE (79300),
- Madame Christelle THIBEAUD ép. SERRET demeurant 7, Rue du Breuil Marais à BESSINES (79000),
- et Monsieur Luc ROUSSEAU demeurant 3, Chemin du Lavoir – Le Pont à FRONTENAY-ROHAN-ROHAN (79270).

Cession de parts

Par les présentes, la Société AUDIT ET EXPERTISES – A.2.E, soussignée de première part, cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, à :

- Madame Rachel LHOMMEDET, soussignée de seconde part, qui accepte, la pleine propriété d'une part sociale lui appartenant de la société numérotée 126.
- Monsieur Jérôme BOITEAU, soussigné de seconde part, qui accepte, la pleine propriété d'une part sociale lui appartenant de la société numérotée 127.

Propriété - jouissance

Le cessionnaire sera propriétaire des parts cédées et en aura la jouissance à compter de ce jour.

Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées et en conséquence, il aura seul droit à tous les dividendes qui seront mis en distribution sur ces parts à compter de ce jour, jour de la cession.

Remise des pièces

Le cessionnaire reconnaît avoir reçu, avant ce jour :

- un exemplaire des statuts de la société, à jour, certifiés conformes par le gérant,
- un extrait des inscriptions au registre du commerce et des sociétés concernant la société dont les parts sont présentement cédées.

Prix - modalités de paiement

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de QUATRE CENT CINQUANTE EUROS (450 €) par part sociale, soit NEUF CENTS EUROS (900 €) pour les 2 parts cédées, laquelle somme a été payée comptant, séance tenante par le cessionnaire, savoir :

- à hauteur de la somme de QUATRE CENT CINQUANTE EUROS (450 €) par Madame Rachel LHOMMEDET,
- et à hauteur de la somme de QUATRE CENT CINQUANTE EUROS (450 €) par Monsieur Jérôme BOITEAU.

Agrément de la cession

Conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts, les cessions ont été dûment agréées par décision collective extraordinaire en date du 2 Mars 2026.

Application des dispositions concernant les associés liés par un PACS

Madame Rachel LHOMMEDET liée par un Pacte Civil de Solidarité (Régime de la séparation des biens) à Monsieur Florian REDUREAU déclare que la cession est réglée au moyen de fonds dont elle a la propriété exclusive.

Origine de propriété

La Société AUDIT ET EXPERTISES – A.2.E possède les parts numérotées 126 et 127, pour les avoir reçues en contrepartie de son apport en numéraire effectué à titre pur et simple lors de la constitution de la société.

Déclarations générales

1) les soussignés de première et seconde part déclarent, chacun en ce qui le concerne :

- qu'ils ont la pleine capacité civile pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites et, plus spécialement, qu'ils ne font pas présentement l'objet d'une procédure collective dans le cadre de la loi du 13 juillet 1967 ou de celle du 25 janvier 1985, ni ne sont susceptible de l'être en raison de leurs professions et fonctions, ni ne sont en état de cessation des paiements ou déconfiture,
- et qu'ils sont résidents français au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger.

2) le soussigné de première part déclare :

- qu'il n'existe de son chef ou de celui des précédents propriétaires des parts cédées, aucune restriction d'ordre légal ou contractuel à la libre disposition de celles-ci, notamment par suite de promesses ou offres consenties à des tiers ou de saisies,
- que les parts cédées sont libres de tout nantissement,
- et que la société dont les parts sont présentement cédées n'est pas en cessation de paiements, ni n'a fait l'objet d'une procédure de règlement amiable des entreprises en difficulté ou de redressement et liquidations judiciaires.

Il résulte que les parts sociales sont réparties comme suit :

- La Société AUDIT ET EXPERTISES – A.2.E, propriétaire de numérotées de 128 à 995 inclus.	868 parts
- La Société ALBIZIA INVEST, propriétaire de numérotées de 1 à 125 inclus.	125 parts
- Monsieur Luc ROUSSEAU, propriétaire de numérotée 996.	1 part
- Monsieur Jean-François DEVAUD, propriétaire de numérotée 997.	1 part
- Monsieur Bruno FREULON, propriétaire de numérotée 998.	1 part
- Madame Christelle THIBEAUD ép. SERRET, propriétaire de numérotée 999.	1 part
- Monsieur Benjamin GRIEU, propriétaire de numérotée 1.000.	1 part
- Madame Rachel LHOMMEDET, propriétaire de numérotée 126.	1 part
- Monsieur Jérôme BOITEAU, propriétaire de numérotée 127.	1 part

**Total égal au nombre de parts composant
le capital social**

1.000 parts
=====

Formalités de publicité

La présente cession fera l'objet d'un dépôt d'un exemplaire original de l'acte de cession au siège social contre remise par le gérant d'une attestation de ce dépôt.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Enregistrement

Les parties déclarent :

- que la présente cession n'entre pas dans le champ d'application des dispositions de l'article 1655 ter du code général des impôts et qu'elle n'entraîne pas de dissolution de la Société,
- que la société dont les parts sont présentement cédées n'est pas à prépondérance immobilière et est soumise à l'impôt sur les sociétés,
- que le nombre total de parts de la Société est de 1.000 parts sociales,
- et que cette cession est éligible à l'abattement de 23.000 € prévu à l'article 726 du Code Général des Impôts.

En conséquence, les droits d'enregistrement sont calculés sur une assiette réduite à proportion du nombre de parts cédées sur le nombre total des parts en application de l'article 726 III du Code Général des Impôts.

Affirmation de sincérité

Les parties soussignées affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code Général des Impôts, que le présent acte exprime l'intégralité du prix convenu. Elles reconnaissent avoir été informées par le rédacteur des présentes des peines encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

Frais

Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par le cessionnaire, qui s'y oblige.

Fait à BRESSUIRE (79),
Le 2 Mars 2026.
en 3 exemplaires.

La Société AUDIT ET EXPERTISES – A.2.E
représentée par l'un de ses gérants
Monsieur Jean-François DEVAUD
*« Bon pour cession de 2 parts sociales
de la S.A.R.L. S.O.R.E.C. AUDIT »*

Madame Rachel LHOMMEDET
*« Bon pour acquisition d'une part sociale
de la S.A.R.L. S.O.R.E.C. AUDIT »*

Monsieur Jérôme BOITEAU
*« Bon pour acquisition d'une part sociale
de la S.A.R.L. S.O.R.E.C. AUDIT »*